

# AIDES AUX PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : DÉCOUVREZ LES SUBVENTIONS !

GUIDE | MAI 24

“

Suis-je éligible et puis-je cumuler plusieurs aides ?

“

Le temps manque pour gérer cette partie administrative ...

“

Quelles aides pour quelles puissances ?

PRIME

MONTANT

CUMULABLE

**PRIME AUTO-CONSOMMATION**

DE 100 À 300 € / KWC INSTALLÉ



**TARIF D'ACHAT SUBVENTIONNÉ**

DE 0,078 À 0,1657 € / KWH VENDU



**TVA À TAUX RÉDUIT**

10% SI PUISSANCE ≤ 3 KWC



**LES AIDES LOCALES**

SPÉCIFICITÉS LOCALES



# SOMMAIRE DES AIDES

## AU PREMIER TRIMESTRE 2024

2024 rime pour vous avec énergie solaire ?

Vous avez pour projet d'équiper votre logement ?

Toutes les aides disponibles vous paraissent compliquées ?

### ON DÉCRYPTE LES AIDES PHOTOVOLTAÏQUES POUR VOUS

- PRIME AUTOCONSOMMATION PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES
- TVA À TAUX RÉDUIT SUR LES PANNEAUX SOLAIRES
- LES AIDES LOCALES POUR LES INSTALLATIONS DE PANNEAUX SOLAIRES
- TARIF D'ACHAT SUBVENTIONNÉ (OBLIGATION D'ACHAT) : UNE AIDE SUR 20 ANS



### ELIGIBILITÉ POUR VOS PANNEAUX HYBRIDES / EAU CHAUDE SANITAIRE

- FINANCEMENT PANNEAUX SOLAIRES AVEC L'ÉCO-PRÊT À TAUX ZÉRO (ÉCO-PTZ)
- LA SUBVENTION MAPRIMERÉNOV' EFFICACITÉ (*anciennement CITE*)
- L'AIDE MAPRIMERÉNOV' PERFORMANCE (*anciennement "MaPrimeRénov' Sérénité"*)
- LE CERTIFICAT D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE (CEE)  
*Une prime complémentaire*



# PRIME AUTOCONSOMMATION

## PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



L'autoconsommation vous permet de produire et utiliser votre propre électricité. En optant pour des panneaux photovoltaïques, vous produisez de l'électricité. Actuellement, plus de 100 000 foyers en France ont déjà adopté le concept d'autoconsommation solaire.

Cette tendance s'explique en partie par l'incitation gouvernementale à travers

l'arrêté tarifaire du 9 mai 2017, encourageant l'autoconsommation grâce à une prime. Connue sous le nom de prime à l'autoconsommation (ou prime à l'investissement), cette incitation est calculée en fonction de la puissance de votre installation solaire et est versée par EDF Obligation d'Achat (EDF OA).

**i** La prime est désormais versée en une seule fois lors de la première facturation à EDF OA.

### MONTANT

Pour toute demande de raccordement effectuée entre le **01/05/2024 et le 31/07/2024** :

*Cette prime est révisée chaque trimestre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).*

| Puissance de l'installation | Montant par kWc installé | Exemple de montant selon la puissance installée |
|-----------------------------|--------------------------|---|
|-----------------------------|--------------------------|---|

|         |      |                   |
|---------|------|-------------------|
| ≤ 3 kWc | 300€ | 1 110€ pour 3 kWc |
|---------|------|-------------------|

|         |      |                                 |
|---------|------|---------------------------------|
| ≤ 9 kWc | 230€ | 1 380€ : 6 kWc / 2 070€ : 9 kWc |
|---------|------|---------------------------------|

|          |      |                    |
|----------|------|--------------------|
| ≤ 36 kWc | 200€ | 7 200€ pour 36 kWc |
|----------|------|--------------------|

|           |      |                      |
|-----------|------|----------------------|
| ≤ 100 kWc | 100€ | 10 000€ pour 100 kWc |
|-----------|------|----------------------|

### ÉLIGIBILITÉ

- Choisir l'autoconsommation (logique) ;
- Avoir recours à un installateur de panneaux solaires certifié RGE ;
- Respecter au moins un de ces 3 critères techniques :
  - Panneaux solaires installés de manière parallèle à votre toiture ;
  - OU panneaux solaires installés sur toiture plate ;
  - OU panneaux solaires remplissent une fonction d'allège, de bardage, de brise-soleil, de garde-corps, d'ombrière, de pergola ou de mur-rideau



- Du tarif d'achat subventionné du surplus ;
- Et de la TVA à taux réduit pour les panneaux solaires.



# TVA À TAUX RÉDUIT

## SUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES



La plupart des biens et services sont soumis à un taux de TVA de 20%. Cependant, afin de promouvoir l'adoption de l'énergie solaire, le gouvernement a instauré une réduction de la Taxe sur

la valeur ajoutée (TVA). Le montant de cette réduction dépend du type de panneaux solaires installés (Photovoltaïque, eau chaude sanitaire).

### MONTANT

| Type de panneaux          | Montant de la TVA | Éléments éligibles                                |
|---------------------------|-------------------|---|
| Photovoltaïque<br>≤ 3kWc* | 10%               | + Tout le matériel<br>+ Main d'oeuvre             |
| Hybride                   | 5,5%              | + Matériel thermique<br>+ Main d'oeuvre thermique |

\* Au-delà de 3 kWc la TVA repasse à 20%.

### MATÉRIELS ÉLIGIBLES

Le matériel photovoltaïque comprend :

- Panneaux photovoltaïques
- Système d'intégration
- Onduleur / micro-onduleurs
- Coffret de protection
- Câbles

*Le matériel thermique comprend : les panneaux solaires thermiques, le ballon, le vase d'expansion, les tuyaux, la pompe, l'échangeur, la résistance et l'isolant.*

### ÉLIGIBILITÉ

- Vous devez être un particulier
- Et la construction de votre maison doit être achevée depuis au moins 2 ans

*Pas de TVA à taux réduit pour une maison neuve !*



- MaPrimeRénov'
- L'éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)



# LES AIDES LOCALES

## SUR LES PANNEAUX SOLAIRES

### QUELLES AIDES LOCALES ?

Aide à la réno. énergétique de l'habitat (06)

Eco-chèque du Pays d'Aix (13)

Aides Chaleur Solaire (26)

Réflexenergie CESI (59)

Aides Lille (59)

Energ'10 Iles d'Oléron

Aide CESI Corse (20)

EFFILOGIS (25,39,70,90)

Provence Eco-Renov (13)

Plan Bois & Plan Soleil Lorient (56)

Aide à la réno. énergétique de l'habitat (46)



Ils existent également des aides locales, elles émanent d'initiatives territoriales à destination de leurs administrés. Certaines régions, communes, villes ou certains départements proposent des aides pour encourager l'essor des panneaux solaires, qu'ils soient hybrides ou photovoltaïques.

### ÉLIGIBILITÉ

- ✓ Être éligible aux conditions de l'aide localement applicable à votre projet
- ✓ Choisir entre les aides nationales (prime à l'autoconsommation, TVA réduite...) et l'aide locale



Depuis l'arrêté du 8 octobre 2021, ces dispositifs ne sont plus cumulables avec les autres aides.



# TARIF D'ACHAT SUBVENTIONNÉ (OBLIGATION D'ACHAT) : UNE AIDE SUR 20 ANS



En 2020, EDF AO a été créé pour acheter l'électricité produite par les Français qu'ils soient particulier ou professionnels. Pour y avoir recours, rien de plus simple. Au moment de l'installation, un contrat est signé avec EDF AO. Il les engage à acheter tout ou partie

de l'électricité à un prix subventionné et garanti pendant 20 ans.

En faisant ce choix, chaque kWh produit sera valorisé : il sera autoconsommé ou revendu à EDF dans le cas d'un surplus qui ne pourrait être consommé.

## MONTANT

Pour toute demande de raccordement effectuée entre le **01/05/2024 et le 31/07/2024** :  
Cette prime est révisée chaque trimestre par la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

| Puissance de l'installation | Type d'installation        | Tarif subventionné par kWh vendu |
|-----------------------------|----------------------------|----------------------------------|
| ≤ 3 kWc                     | Autoconsommation + revente | 0,1297 €                         |
|                             | vente totale               | 0,1657 €                         |
| ≤ 9 kWc                     | Autoconsommation + revente | 0,1297 €                         |
|                             | vente totale               | 0,1409 €                         |
| ≤ 36 kWc                    | Autoconsommation + revente | 0,0778 €                         |
|                             | vente totale               | 0,1363 €                         |
| ≤ 100 kWc                   | Autoconsommation + revente | 0,0778 €                         |
|                             | vente totale               | 0,1185 €                         |
| ≤ 500 kWc                   | Autoconsommation + revente | 0,1171 €                         |
|                             | vente totale               | 0,1171 €                         |

## ÉLIGIBILITÉ Les mêmes que pour la prime à l'autoconsommation

- Choisir l'autoconsommation (logique) ;
- Avoir recours à un installateur de panneaux solaires certifié RGE ;
- Respecter au moins un de ces 3 critères techniques :
  - Panneaux solaires installés de manière parallèle à votre toiture ;
  - OU panneaux solaires installés sur toiture plate ;
  - OU panneaux solaires remplissent une fonction d'allège, de bardage, de brise-soleil, de garde-corps, d'ombrière, de pergola ou de mur-rideau



### AUTOCONSO + REVENTE :

- Prime à l'autoconsommation
- MaPrimeRénov'
- TVA à taux réduit

### VENTE TOTALE :

- TVA à taux réduit



# TETRADIS VOUS FACILITE LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES POUR DÉBUTER VOTRE PROJET



Un suivi rigoureux et une expertise **pour assurer un dossier complet**



**Gagner un temps précieux** et simplifier votre projet solaire



**Aguiller vers les bonnes démarches** en fonction de l'installation



## DÉCLARATION PRÉALABLE DE TRAVAUX (DP)

- Déclaration préalable obligatoire en mairie (délais d'instruction d'**1 mois**)
  - déclaration pour une toiture existante, y compris hors secteur protégé
  - intégration au permis de construire pour une construction neuve
  - déclaration pour les installations au sol, sauf inférieur à 1,80m et à 3kWc
- Réception du récépissé à afficher sur le terrain durant **2 mois**
- Validation si aucun recours n'a été fait par le voisinage
- Si besoin de pièces complémentaires, le délais d'instruction d'1 mois est reconduit



## RACCORDEMENT ENEDIS

- Choisir son objectif : l'autoconso seule, l'autoconso + revente ou la revente totale
- Constitution du dossier (autorisation d'urbanisme si exigée par la commune + plan de masse qui présente le projet + du mandat si un installateur intervient)
- Réponse d'ENEDIS sous **2 semaines** sur la complétude du dossier
- Proposition De Raccordement (PDR) dans un délai maximal de **6 semaines** indiquant un délai approximatif de raccordement au réseau



## CONSUEL PHOTOVOLTAÏQUE



- Attestation de conformité incontournable pour garantir le bon fonctionnement de l'installation et la sécurité des occupants. Le consuel est nécessaire pour la construction ou la rénovation ayant nécessité une mise hors tension, d'un habitat ou d'un bâtiment professionnel.
- Fourniture d'un dossier technique selon la configuration de l'installation
- Visite de contrôle facultative sous **15-20 jours**

“

Les professionnels et entreprises souhaitant installer des panneaux solaires, bénéficient des mêmes aides que les particuliers : prime à l'autoconsommation, les aides locales et la TVA réduite.

## QUELLES DÉMARCHES POUR VOTRE PROJET ?

**Autoconsommation sans revente**

**Autoconsommation + revente**

**Revente totale**

Déclaration Préalable de travaux (DP)

Démarche auprès d'ENEDIS

**CACSI**  
Convention d'autoconso. sans injection

**Demande de raccordement standard**

**Demande de raccordement + contrat d'accès au réseau et d'exploit.**

Consuel Photovoltaïque

Conseil sur le choix des aides

Les Aides - choix et démarches associées :

- Prime Autoconsommation
- TVA à taux réduite
- Tarif d'achat subventionné
- Aides locales

● Démarche personnelle

● Package administratif





**TETRADIS**  
MOBILITY & CONNECT

## VOTRE PARTENAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

**TETRADIS**

1 rue du mollaret

38070 Saint-quentin-fallavier

04 74 95 39 95

contact@tetradis.com

Retrouvez-nous sur :

[www.tetradis.com](http://www.tetradis.com)

[shop.tetradis.com](http://shop.tetradis.com)

